

## LES DIRIGEANTS AGRICOLES DANS LEURS VILLAGES EN FRANCE DEPUIS LA FIN DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

A l'origine, le dirigeant agricole n'existe pas; sa fonction est partiellement assumée par les «chefs naturels» du village. Il s'affirme pleinement avec la création de l'*association* professionnelle à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. On connaît bien les dirigeants locaux. Nous les définirons comme les leaders de niveau infra-départemental ou, au mieux, les membres de second rang des équipes départementales. Ils font rarement connaître leur *curriculum vitae* et l'enquête rétrospective est difficile. Divers éléments rassemblés dans des travaux historiques et sociologiques récents, dans les archives des organisations permettent cependant de livrer des résultats fiables.

Le thème invite à une double problématique. Dans le temps, des strates successives de dirigeants se superposent. Quelle différence entre le curé vénérable, dispensateur du crédit dans sa paroisse et l'agriculteur dynamique, président d'une Caisse ! Il faut mettre cette mutation en rapport avec une triple évolution, celle du village, celle du secteur agricole et enfin, celle de la société française. Mais les permanences invitent à une analyse directement sociologique. Le dirigeant local est un *médiateur* : il protège d'abord contre les «maux» de la société englobante; il introduit le progrès voire la «manne» étatique; c'est un porte-parole. La réalité de son pouvoir dépend aussi des services rendus. Voilà une clef pour comprendre le caractère faiblement électif de la fonction : hier comme aujourd'hui, avec des formes différentes, il s'agit bien de «notables» dotés souvent d'une clientèle et d'un charisme gagné à l'extérieur de

l'association. La fonction peut être «héritée» ou bien acquise soit par la position dans l'en-groupe, soit par le rôle joué à l'extérieur. Pour autant, elle peut être contestée. Cette problématique nous incite à opposer deux types de dirigeants-agricoles qui se sont partiellement succédés dans le temps : le notable, issu d'un milieu social dominant, administrant parfois un domaine sans être pour autant un «entrepreneur de cultures» et le dirigeant-agriculteur, immergé professionnellement dans son milieu.

### *Le modèle traditionnel*

Il caractérise les sociétés paysannes (1), particulièrement les zones de «hiérarchie», mais non exclusivement. C'est le modèle-type de la France d'avant la seconde guerre mondiale. On distingue traditionnellement deux strates qui se succèdent parfois, qui s'opposent souvent : les chefs naturels – hobereaux et curés – et les élites bourgeoises nouvelles.

C'est leur place éminente dans l'en-groupe comme dans la société englobante – famille, fortune, fonctions – qui fonde leur charisme. Ils apparaissent comme les plus aptes à gérer une organisation agricole. Ils peuvent seuls dégager le temps nécessaire dans un milieu paysan où le temps libre est imbriqué dans le cycle du travail. Seuls, ils peuvent assurer une médiation efficace pour l'agriculture, pense-t-on. Ils acclimatent le progrès technique au village. Les analyses de Gabriel Désert et de Ronald Hubscher sur les sociétés d'Agriculture du Calvados et du Pas-de-Calais le montrent parfaitement (2). Dans son étude de Mazières toujours revisitée, Roger Thabault en donne une illustration avec le châtelain de Tusseau qui dirige la ferme-école du Petit-Chêne (3). D'une façon générale, les notables assurent la régulation des rapports de l'en-groupe avec la société englobante.

L'analyse des différents types de notables permet de mieux comprendre le fonctionnement de cette société paysanne. Les de Bizemont, de Forceville, de Salignac dans le Pas-de-Calais, les de Massol, de Vincelles, de Nepvou de Carvort en Bretagne, voilà un échantillon de ces hobereaux contrôlant les organisations du village, des «boîtes à noblesse» dit-on en Bretagne... L'analyse de Su-

zanne Berger dépasse l'exemple breton et offre des clefs pour comprendre leur rôle (4). Ces associations tiennent d'une contre-société en réaction contre la nouvelle société en train de naître et elles s'appuient naturellement sur les hiérarchies traditionnelles (5).

L'action des curés est souvent complémentaire mais elle peut aussi apparaître en pointe. Le curé peut être un véritable dirigeant agricole. Citons cet abbé Mazelin de Chaumont-sur-Aire (Meuse) qui fit parler de lui lors de l'affaire des syndicats-épiciers. Il avait annexé à son syndicat, non seulement une coopérative de consommation mais encore diverses Caisses d'assurances. Confiné dans des associations de dévotion pures ou charitables au cours des décennies précédentes, le clergé s'implique, à la fin du XIXe siècle, dans des associations de type moderne (6). Les curés – souvent par leurs origines familiales – étaient très liés à la société paysanne et les doctrines sociales de Léon XIII ont libéré un potentiel disponible, prêt à s'engager dans une nouvelle croisade. Sans doute faut-il se garder de toute systématisation : certains curés restèrent voués à leurs fonctions traditionnelles; d'autres, proches du Sillon et hostiles au «gouvernement des clercs», préférèrent animer un cercle comme celui d'Ygrande évoqué par Daniel Halévy. Cette évolution est encouragée par la hiérarchie de l'Église et d'abord par la papauté. C'est Pie X déclarant : «Je voudrais que tous les prêtres de la campagne connaissent les choses qui intéressent les paysans comme leur théologie» (7). Ce sont les évêques. En 1906, l'évêque de Verdun déclare que, dans le syndicat agricole, «comme en tout, l'Église prête son concours». Dans la Meurthe, des rapports de police de 1906-1910 sur les syndicats agricoles font état «d'une inspiration simultanée des membres du clergé» (8). L'École de Genech dans le diocèse d'Arras forme des prêtres aux fonctions de dirigeants agricoles. En Bretagne, le mouvement des Caisses de crédit de l'abbé Thomas fait appel aux curés : «Il a fallu travailler pour faire entrer l'idée de mutualité dans la tête de nos laboureurs... Il a fallu que les prêtres se mettent en avant» (9). On retrouve la même démarche en Lorraine avec les syndicats de l'abbé Thouvenin. Charles Suaud a parfaitement montré les fondements du pouvoir des curés : proches de leurs fidèles, ils sont aptes à comprendre leurs problèmes mais ils en sont suffisamment éloignés pour être reconnus comme arbitres (10). Finalement, leur œuvre s'appa-

rente à celle des hobereaux : maintenir la cohésion du troupeau sous la houlette du pasteur (11).

La démarche des élites nouvelles s'apparente à la précédente en ce qu'elle vise à asseoir un pouvoir. Les premières cherchent à faire écran, les secondes à introduire la République au village. Le cas-type est l'homme politique républicain issu des professions libérales. C'est le maire Madet d'Ygrande qui a créé une société de secours mutuel, «un petit bourgeois de passage» dit Guillaumin à Halévy (12). C'est plus typiquement Eugène Proust dont Roger Thabault nous dit : «Ce n'est point (qu'il) fût révolutionnaire. Il était, au contraire, au point de vue social, résolument conservateur. Mais il n'avait point, comme son beau-père, cet esprit concret qui voit les choses comme elles sont, les trouve bien comme elles sont... Il avait une idée abstraite de l'homme qu'il voulait imposer aux hommes vivant autour de lui : il était passionnément anticlérical et il rêvait de progrès dans les conditions de vie des humbles» (13). Élite nouvelle ? Il ne faut pas forcer le trait' Ainsi, Proust est un homme neuf à Mazières mais il a épousé la fille du précédent maire, le docteur Pouzet, lui-même gendre du médecin de santé Fraigneau. La fonction de tous ces notables est de faire bénéficier le village des bienfaits de la République et d'acclimater des institutions nées ailleurs. Edgar Morin a bien défini ce qu'il appelle «un cacicat bourgeois» à partir de l'exemple de Plozévet : «Les Le Bail furent guides, tuteurs, on pourrait dire caciques, dans le sens où le mot signifie plus que chef tribal, moins que prince, dans le sens où l'autorité bailliste, fondée à la fois sur l'adhésion, la clientèle et la force, fut moins que seigneuriale mais plus qu'électorale» (14).

A une échelle moindre, ne négligeons pas le rôle des fonctionnaires dans les zones d'influence républicaine. Il s'agit d'abord des instituteurs. Certains assument le secrétariat des associations comme ils le font à la mairie. Mais d'autres jouent, au moins *de facto*, le rôle de dirigeant agricole. Ils introduisent au village les associations encouragées par la République : Caisses d'assurances comme dans le Pas-de-Calais, de crédit comme dans les Alpes-Maritimes, syndicats dans l'Ouest... (15). Qu'apporte l'instituteur ? D'abord sa compétence. Il sait lire et écrire, peut se colleter avec la procédure admi-

nistrative. De surcroît, dans un milieu paysan où l'on estime son homme à sa connaissance du métier de la terre, l'instituteur maîtrise souvent les techniques agricoles. Il a le prestige de l'homme de sciences. Les professeurs d'agriculture, notamment les professeurs spéciaux au niveau des arrondissements, animent fréquemment les associations locales (16). Pierre Muller a montré qu'ils interviennent sur le même terrain que les élites traditionnelles. L'un de ses interlocuteurs racontait même qu'il pouvait aller jusqu'à s'occuper de mariages (17). Le rôle de ces fonctionnaires est d'autant plus important que les autres élites n'existent pas ou ne s'investissent pas dans les associations.

A la tête de l'association, le dirigeant est rarement seul. Dans les communes de relative unanimité, tous les notables en sont. L'un des fondateurs du Crédit populaire évoque «la trinité rurale», le Maire, le Curé et l'Instituteur (18). Une illustration est représentée par les Caisses Raiffeisen d'Alsace, à la fois Caisses de crédit et Coopératives agricoles. Une enquête de 1892 indique qu'une fois sur deux, c'est le maire qui préside le conseil d'administration; environ quatre fois sur dix, c'est un ecclésiastique qui coiffe le conseil de surveillance et quasiment une fois sur deux, c'est un instituteur qui assure la gestion quotidienne (19). Mais l'association peut marginaliser. Dans l'Ouest, l'alliance du château et du presbytère exclut l'instituteur. Dans les villages républicains, le curé est en-dehors de l'association dominante.

Dans tous les cas, les notables se ménagent des *relais* dans l'élite paysanne. Il faut d'ailleurs «peupler» les conseils. Quand l'abbé Brousse fonde la Caisse de Geloux (Landes), en 1893, il s'entoure de «deux paroissiens dévoués, deux hommes profondément honnêtes et chrétiens, l'un riche propriétaire, l'autre artisan aisé et laborieux» (20). Les administrateurs de la coopérative de Mazières ont la confiance de leurs voisins. Ceci implique une morale au-dessus de tout soupçon, un certain âge et une aisance de bon aloi. Même reléguée à un rôle passif, cette élite est d'autant plus nécessaire que l'unanimité existe rarement au village. Des rivalités de pouvoirs peuvent naître dans l'association même. Les conflits ouverts peuvent aboutir à un dualisme : rivalités confessionnelles en Alsace, opposition entre «blancs» et «rouges» dans l'Ouest ou dans le Sud de la France (21)...

Le dirigeant agricole selon le modèle ancien prétend, en définitive, à la défense du village tout entier dont les intérêts sont sensés être ceux de l'agriculture. Il apparaît comme le catalyseur d'une identité locale. L'action de Georges Le Bail à Plozévet rend compte de l'osmose des intérêts. Il est à la fois dirigeant agricole efficace et «bon maire» : ainsi, le chemin de fer à voie étroite, non seulement améliore la qualité de la vie au village, mais favorise les ventes de produits agricoles... (22) Plutôt que d'un fondamentalisme agrarien, on pourrait parler davantage de fondamentalisme rural, naturellement tout aussi mythique que le premier... Cette symbiose parut ne plus avoir d'avenir après 1945.

#### *Les modes d'appropriation des fonctions locales par les agriculteurs*

Ils sont repérables, dès le XIXe siècle, dans des régions ou sous des formes différentes. L'Alsace procède ainsi d'un modèle mixte. Au Sud de Strasbourg, il existe une aristocratie paysanne de «coqs de village» qui s'est affirmée en l'absence d'une noblesse nombreuse. Aussi, dans le recensement déjà cité, la catégorie «cultivateurs-viticulteurs» dont font partie beaucoup de maires représente entre 50 et 75 % des présidents de conseils d'administration et plus d'un tiers des présidents de conseils de surveillance (23). En zone de «démocratie», d'autres cas sont repérables. L'appropriation des fonctions locales par les agriculteurs est classique dans les zones riches de «hiérarchie capitaliste» (P. Barral). Ceux qu'on appelle des «bons cultivateurs» au XIXe siècle sont quelquefois des châtelains administrant directement leurs domaines mais ce sont aussi de grands fermiers et parfois des propriétaires roturiers. L'étude de R. Hubscher sur les membres des sociétés d'agriculture du Pas-de-Calais montre que les «cultivateurs» forment le groupe le plus nombreux, entre le tiers et la moitié de l'ensemble (24). Henri Bachelet, avant de devenir «le Méline du Nord», anima le syndicat d'Arras. Citons encore les frères Benoist en Eure-et-Loir.

Il faut mettre à part les dirigeants des syndicats d'ouvriers agricoles, voire même de métayers. L'étude décisive de Philippe Gratton révèle un modèle ouvrier classique (25). Sans aucun doute, la prise de conscience résulte de l'action de propagandistes venus de la ville comme Caclin dans la région bordelaise. A la fin du siècle, les

parlementaires radicaux peuvent jouer un rôle. Mais très vite, l'organisation forme des hommes en son sein et les dirigeants sont issus du même monde que les adhérents sinon, comment pourrait-on comprendre que vers 1910, de nombreuses communes du Cher aient un syndicat (26). Remarquons cependant que les formes d'action n'ont rien à voir avec le syndicalisme agricole classique : les uns sont essentiellement revendicatifs et tendent à relayer des mots d'ordre venus d'ailleurs alors que les autres, au moins avant 1945, sont gestionnaires. Une exception de taille est représentée par les coopératives viticoles dites socialistes du Midi, constituées, il est vrai, entre petits propriétaires : Élie Cathala des Vignerons libres de Maraussan est issu du rang...

Jusqu'à la seconde guerre mondiale cependant, le modèle traditionnel domina la France. Il faut donc analyser les voies de passage vers la situation actuelle où la quasi-totalité des dirigeants sont agriculteurs. Une explication générale tient à l'évolution des campagnes. Jusqu'au seuil des années 1970, l'exode rural s'est accompagné « d'une paysannisation des villages ». Le déclin démographique de l'agriculture a rendu moins nécessaire le contrôle des organisations agricoles par le personnel politique. La crise structurelle de l'agriculture a contraint les derniers hobereaux à s'intégrer professionnellement et socialement dans la ville, à moins de devenir vraiment agriculteurs. Mais d'autres facteurs sont repérables et d'abord la crise des années 1930. Des prêtres sont mêlés à divers krachs d'affaires agricoles. Le scandale de la *Prévoyance Paysanne* d'Arras amène l'évêque à prendre un mandement très strict : « Nous aurons donc plus que jamais nos missionnaires agricoles, aidés dans leur tâche par nos bons curés de campagne. Mais plus que jamais aussi, les uns et les autres *auront conscience* des justes limites de leurs attributions et de la nécessité de s'en tenir à leur rôle charitable et spirituel. Leur chaire ne sera jamais un organe de publicité agricole, ni une tribune où se proclameront les cours des marchés. Dans les réunions professionnelles, ils seront les conseillers et les amis, jamais les administrateurs, ni les chefs » (27).

Mais il existe aussi un mouvement conscient d'appropriation.

Apparaissent ainsi les syndicats de cultivateurs-cultivants de l'abbé Mancel et bientôt le dorgérisme (28). Mais c'est l'émergence

de la JAC qui allait accélérer l'évolution. Elle amène d'abord un recul du rôle direct des prêtres qui se limitent à une fonction d'aumônier (29). Elle favorise surtout la montée d'une élite paysanne. La JAC organise des stages de formation. Elle diffuse une éthique en réaction contre la dépendance paysanne du passé. Dès 1922, lors d'une assemblée de la branche lorraine de l'Union Catholique de la France Agricole, l'intervention d'un aumônier est claire : «Il ne suffit pas que les catholiques soient pieux et charitables, il faut qu'ils soient maîtres de leur profession... (il faut) s'efforcer de former de jeunes recrues qui, au courant de la technique moderne, puissent dans les villages, être les guides éclairés de leurs concitoyens» (30). Après 1950, cela se traduira par l'affirmation de la *paysannerie moyenne* qui fait le pari de la réussite économique. Mais Sylvain Maresca a pu montrer que la JAC avait pu fonctionner aussi comme une instance de légitimation pour les enfants de la bourgeoisie agricole pratiquante ou un peu isolée en Meurthe-et-Moselle (31). Le succès de la JAC y reposerait sur une convergence entre une élite agricole soucieuse d'intégration sociale et une paysannerie moyenne à la recherche d'une promotion. La thèse de l'accession aux responsabilités par les seuls mérites personnels semble relever assez souvent du mythe. La JAC aurait provoqué davantage une évolution qu'une révolution. En revanche, elle a contribué à l'appropriation professionnelle et au rajeunissement. Il fallut cependant attendre, au moins les années 1950, pour constater ce mouvement. C'est d'ailleurs le retrait naturel des élites anciennes plus qu'une prise brutale du pouvoir qui explique l'accession aux responsabilités de la nouvelle génération. Elle trouve sa légitimité en niant les fonctions de médiation des élites traditionnelles comme le professeur d'agriculture.

Le dirigeant local des années 1970, c'est un agriculteur «arrivé», de niveau économique supérieur à la moyenne (32). Pour autant, les dirigeants syndicaux locaux ont généralement un statut inférieur à celui des responsables des organisations spécialisées (Crédit agricole...) et des leaders départementaux. On peut affiner encore. Les dirigeants sont «des gens normaux, sans histoire, bien considérés» disent des présidents de Caisses de crédit. La normativité villageoise actuelle est faite surtout de compétences profession-



nelles, de capacité d'innovation et finalement de réussite. P. Coulomb et H. Nallet évoquaient, en 1980, «les couches des agriculteurs en croissance» (33). Le niveau de formation initiale semble également supérieur à la moyenne (34). Aux vieillards cacochymes des années 1950 se sont substitués des hommes dans la force de l'âge. Les jeunes sont rarement en position de leader. D'abord parce qu'il leur faut s'imposer mais aussi «parce qu'un jeune qui fonce n'a pas le temps» (35). La disponibilité reste donc un critère majeur. Tant professionnellement que socialement, le dirigeant d'aujourd'hui est beaucoup plus proche de l'engroupe que par le passé. Certes, et dès 1967, Edgar Morin sentait venir une nouvelle *caste* séparée de la masse des syndiqués : «... (les responsables) sont devenus des habitués des réunions, séminaires, travaillant sur des dossiers, prenant des notes, parlant productivité, rentabilité, organisation, structure...» (36).

En regard, il existe des permanences. La fonction continue d'être réservée aux hommes. Une enquête menée en 1979 dans le Crédit agricole indiquait une proportion de «femmes-administrateurs» inférieure à 2 % ! La proportion atteint cependant 13 % à la Mutualité Sociale Agricole (1985) (37). La participation aux assemblées générales reste faible. Les chiffres, dont nous disposons, varient entre 5 et 30 % (moyenne calculée par département), les taux annoncés le plus souvent étant de l'ordre de 10 % (38). Aussi, le choix des dirigeants continue à se faire par cooptation. Pourquoi ? La raison majeure est sans doute la stabilité de «grandes» familles paysannes, très tôt émancipées pour certaines, clientes du château d'abord pour d'autres. En Meurthe-et-Moselle, S. Maresca révèle une véritable endogamie. Au-delà des mutations des structures associatives, des traditions se perpétuent. On citera ce village du Sud-Ouest où le leader actuel, issu d'une famille pratiquante, a conforté son pouvoir en «s'alliant» avec l'héritier du château (39). Au village et dans le monde agricole, la règle du service rendu reste d'ailleurs à la base du jeu social.

Le dirigeant peut être contesté. La querelle des «blancs» et des «rouges» se transforme. La gauche paysanne dénonce le mythe de l'unité paysanne. Souvent, elle est issue de la tradition républicaine :

les ancêtres étaient des paysans «rouges» de la mouvance radicale (40). Ce sont de petits propriétaires qui s'opposent aux «gros» du village, souvent à peine des exploitants moyens, héritiers des métayers du château. Les premiers, refusant la logique du progrès, sont souvent isolés au village. Mais il existe parfois des luttes très vives pour contrôler la mairie et affirmer par ce biais la prééminence d'une organisation sur l'autre, voire d'un dirigeant sur l'autre. *De facto*, le pouvoir des nouveaux responsables est battu en brèche par celui des *managers* des organisations. Suzanne Berger remarque que, dès après la guerre, l'Office de Landerneau était perçu «comme un *trust* au sein duquel les cultivateurs étaient menés comme un troupeau sous la houlette des bureaucrates» (41). Ces critiques se sont amplifiées avec le développement. Bernard Lambert, qui a marqué le mouvement des Paysans-Travailleurs, dénonçait avec virulence les limites de compétences des administrateurs de Caisses locales de crédit agricole, assimilant leur action à «un travail de flicquage» (42). Un journaliste a pu présenter le directeur du Crédit agricole du Gard comme un «Napoléon», faisant et défaisant les dirigeants agricoles endettés, à sa guise (43). Par un euphémisme dénotant beaucoup de prudence, un jeune dirigeant du Sud-Ouest remarque à propos de sa coopérative : «On se sent un peu éloigné vu la taille...» (44). La concentration des organismes économiques affaiblit naturellement les dirigeants locaux. Quant aux syndicats qui n'ont plus les fonctions économiques du passé, ils ont moins d'influence et agissent souvent comme courroies de transmission vis-à-vis des échelons supérieurs. Au village, leurs dirigeants en subissent les conséquences. Certes, il ne faut pas aller trop loin : en milieu agricole, «on sait voter avec ses pieds». Les appareils syndicaux comme les instances technocratiques doivent prendre en compte les réactions des dirigeants locaux et passer des compromis.

\*

\* \*

La force des rémanences marque cette étude. Derrière les hommes dits «nouveaux» apparaît souvent l'héritage et la «résurrection»

des familles. Mais ce n'est pas suffisant. Le charisme se consolide dans les organisations. C'est par ce biais que les «dominés» renversent les rapports de pouvoir aussi bien au tournant du XIXe siècle qu'aujourd'hui. Ceci s'explique sans doute par le service qu'il faut rendre dans un État républicain où l'efficacité de la médiation suppose des canaux institutionnels.

La question de l'évolution des rapports du dirigeant agricole avec son village mérite attention. En se faisant le défenseur de l'agriculture, il a toujours prétendu défendre le village et la confusion était fréquente entre les fonctions de dirigeant agricole et de maire. Mais la tendance au corporatisme s'est accentuée après guerre quand l'environnement agricole s'est appauvri. Quand de nouvelles préoccupations rurales sont apparues, comme la défense de l'équilibre écologique, l'aménagement touristique ou l'aménagement de lotissements pour les «rurbains», on a pu penser à un véritable divorce. Solidarités agricoles et rurales semblaient contradictoires. Souvent contestés au village, les dirigeants agricoles délaissèrent les fonctions d'élus municipaux (45). A Plozévet, le responsable agricole devient minoritaire parmi les notables ruraux (46). En 1983, il n'y avait plus que 13.000 maires agriculteurs pour 32.000 communes rurales (47). En fait, on peut se demander si la période 1955-1975 n'est pas une parenthèse et si la solidarité agro-rurale ne risque pas de l'emporter à nouveau. On voit maintenant certains dirigeants agricoles, et pas seulement les plus jeunes, se préoccuper d'aménagement rural, tenter de reconquérir les fonctions municipales perdues et démontrer que croissance agricole et développement rural vont de pair...

*André GUESLIN*  
(Université de Nancy II)

## NOTES

- 1 – L'historien renvoie évidemment aux travaux pionniers du sociologue Henri Mendras.
- 2 – G. Désert, *Une paysannerie rurale au XIXe siècle. Les paysans du Calvados 1815-1895*, Lille, 1975, Thèse, Tome I, pp. 340-352;  
R. Hubscher, *L'Agriculture et la Société rurale dans le Pas-de-Calais du milieu du XIXe siècle à 1914*, 1979, pp. 193-253.
- 3 – R. Thabault, *Mon Village*, 1943, réédit. Presses de la FNSP, 1982, pp. 92-97 et 122.
- 4 – S. Berger, *Les paysans contre la politique, 1972-1975*, Seuil, *passim*.
- 5 – Au Congrès de Nice de la rue d'Athènes, en 1913, J.H. Ricard affirmait la nécessité de dresser un édifice social «prenant l'agriculteur de sa naissance pour le mener jusqu'à sa mort, à travers toutes les étapes de sa carrière».
- 6 – M. Agulhon et M. Bodiguel, *Les associations au village*, Actes, 1981, pp. 23-24.
- 7 – Cité par Y.M. Hilaire, *Une Chrétienté au XIXe siècle ? La vie religieuse du diocèse d'Arras (1840-1914)*, 1977, pp. 790-791.
- 8 – G. Langlois, *Les syndicats agricoles lorrains (1884-1914)*, maîtrise Histoire Nancy (dir. P. Barral), 1967, pp. 79-80.
- 9 – *Archives de la Fédération du Crédit Mutuel de Nantes*, «Journal de l'abbé Thomas».
- 10 – C. Snaud, *La Vocation. Conversion et reconversion des prêtres ruraux*, 1978, p. 20.
- 11 – R. Hubscher, *op. cit.*, p. 619, cite un texte éloquent de l'abbé François (1909), l'animateur de la Fédération du Nord.
- 12 – D. Halevy, *Visites aux paysans du centre*, 1934, édit. 1978, p. 120.
- 13 – R. Thabault, *op. cit.*, pp. 124-125.
- 14 – E. Morin, *Commune en France. La métamorphose de Plozévet*, Fayard, 1967, p. 50.

- 15 – R. Hubscher, *op. cit.*, p. 618; A. Gueslin, *op. cit.*, pp. 126 et 236; L. Brunet, *La coopération et l'instituteur rural*, Thèse Poitiers, 1929, pp. 61 sq.
- 16 – Cf. le rôle de P. Demarty dans la diffusion du Crédit agricole en Tarn-et-Garonne (1902-1907).
- 17 – P. Muller, *Le technocrate et le paysan*, Édit. Ouvrières, 1984, pp. 18-19.
- 18 – C. Rayneri, *Le Crédit agricole par l'association coopérative*, 1896, 2e édit., p. 11.
- 19 – J. Muller, *Rettung des Elsässer Bauernstandes. Denkschrift über die zehn ersten Jahre der Verbandsanwaltschaft unterelsässischer Spar- und Darlehnskassen-Vereine Raiffeisenscher Organisation*, 1896, annexes.
- 20 – P. Brousse, «La Caisse rurale de Geloux», *Bulletin mensuel de l'UCROF*, mars 1894, p. 6.
- 21 – Nous les avons étudiés dans une communication au colloque de Rouen sur la sociabilité, 1983 : «Pouvoir et conflits de pouvoir dans des structures de sociabilité organisée : le cas de la mutualité de crédit», à paraître en 1986. Sur le cas du Var, cf. Y. Rinaudo, *Les Vendanges de la République*, P.U.L., 1982, pp. 56-57.
- 22 – A. Burguière, *Bretons de Plozévet*, 1977, pp. 123-124.
- 23 – J. Muller, *op. cit.*
- 24 – R. Hubscher, *op. cit.*, pp. 211-220.
- 25 – P. Gratton, *Les luttes de classes dans les campagnes*, 1971, *passim*.
- 26 – *Ibid.*, p. 99.
- 27 – «L'empire de la loi morale sur l'activité professionnelle», *Bulletin mensuel UCROF*, mai-juin 1934, pp. 41-46.
- 28 – P. Barral, «Les syndicats bretons de cultivateurs-cultivants», *Le Mouvement Social*, n° 67, 1969, pp. 147-161 et naturellement *Les Agrariens Français de Méline à Pisani*, 1968, pp. 207, 238.
- 29 – S. Berger, *op. cit.*, p. 106.
- 30 – Le R.P. Ganay cité par B. Castet, *Continuité et changement des œuvres de jeunesse catholique à Nancy 1925-1935*, maîtrise Histoire Nancy (dir. P. Barral), 1967, p. 74.
- 31 – S. Maresca, *Les dirigeants paysans*, Édit. de Minuit, 1983, pp. 135-136.
- 32 – *Ibid.*, p. 31 et interview d'un groupe de présidents du Crédit agricole, janvier 1981.

- 33 – P. Coulomb, H. Nallet, *Le syndicalisme agricole et la création du paysan-modèle*, INRA-Paris, 1980.
- 34 – A.G., *Histoire des Crédits agricoles*, *Économica*, 1984, T. 2, p. 294.
- 35 – Interview d'un groupe de présidents... *op. cit.*
- 36 – E. Morin, *op. cit.*, p. 125.
- 37 – Source : Crédit agricole; enquête-animation des Caisses locales, juin 1979 et *Économie et Finances Agricoles*, mars 1986, Supplément, p. 29.
- 38 – *Ibid.*, enquête Crédit agricole.
- 39 – R. Bages, C. Benayoun, J.Y. Nevers cités par M. Agulhon et M. Bodiguel, *op. cit.*, p. 77.
- 40 – Témoignages concordants dans A. Burguière, *op. cit.*, pp. 195-196; S. Maresca, *op. cit.*, p. 175; M. Agulhon et M. Bodiguel, *op. cit.*, p. 234.
- 41 – S. Berger, *op. cit.*, p. 234.
- 42 – B. Lambert interrogé par J.C. Gaudibert, *L'hydre aux œufs d'or. Les choix solidaristes en France et dans le Monde*, 1980, pp. 336-337.
- 43 – J. Grall, «Les malheurs d'un banquier vert», *Le Monde*, 10-11 juillet 1983, p. 10.
- 44 – P. Frémeaux, «Coopératives agricoles : les servantes maîtresses», *Le Monde*, 5 décembre 1982, pp. I et V.
- 45 – S. Martin, «L'aménagement rural à la rescousse des exploitations familiales», *Économie Rurale*, juillet-août 1985, p. 9 (à partir du cas de l'Isère surtout).
- 46 – E. Morin, *op. cit.*, p. 196.
- 47 – S. Martin, *op. cit.*